

Danval

Un forçat innocent

Introduction, composition, notes et commentaires de
Michel Soulard



Ce fichier est un extrait du livre

Danval : Le forçat innocent

Michel Soulard & Louis Danval

Pour consulter l'ouvrage complet, rendez-vous sur :

http://www.editions-humanis.com/_979-10-219-0469-9.php

© avril 2024 – Éditions Humanis – Luc Deborde

ISBN versions numériques: 979-10-219-0469-9

ISBN version imprimée: 979-10-219-0468-2

Tous droits réservés – Reproduction interdite
sans autorisation de l'éditeur et de l'auteur.

Image de couverture: *Représentation imaginaire de Louis Danval
sur sa propriété de Bourail* — Peinture numérique de Bops.

Michel Soulard

Danval

Un forçat innocent





Portrait in Louis Danval, *L'affaire Danval devant l'opinion publique*,
Vigot frères, Paris, 1905.

INTRODUCTION

Le pharmacien Gilbert Louis Mordefroy-Danval (1845–1924) s’est désigné lui-même par son deuxième prénom et son deuxième nom : Louis Danval. Il a été l’objet d’un grand nombre d’articles de presse et particulièrement à trois étapes de sa vie : pour son procès et sa condamnation, en 1878 ; pour son retour en France, après vingt-quatre ans au bagne calédonien, en 1902 ; pour la reconnaissance de son innocence, en 1923. Ses mémoires ont été publiés peu après son retour de Nouvelle-Calédonie, sous le titre « Le forçat¹ innocent ». En 2024, il demeure donc, si on ajoute les documents de l’administration pénitentiaire, un corpus important qui permet de retracer la vie du malheureux pharmacien. C’est le but de ce livre.

Lorsque Danval est revenu du bagne, en 1902, il a trouvé, dans l’écriture de ses aventures, un moyen de s’assurer quelques ressources. On ne sait avec certitude quelles circonstances l’ont amené à choisir de publier ses mémoires en feuilleton dans la revue bihebdomadaire *La Vie Populaire*².

-
- 1 Pour le mot forçat, voir le lexique. Ce mot est employé près de cinq cents fois ; « transporté » compte environ cent soixante-dix occurrences ; « condamné », mot moins connoté, quatre cents environ ; « détenu », soixante-dix environ (« codétenu », dix) ; « relégué », trente environ ; « bagnard » un peu moins de trente ; « galérien », deux, et « chiourme » dans le sens d’ensemble des condamnés, une (le mot « garde-chiourme », surveillant, apparaît quatre-vingts fois). Le mot « banni » est employé une fois tandis que « déporté », « exilé », « proscrit », « ostracisé » sont absents du vocabulaire de *Le forçat innocent*.
 - 2 *La Vie Populaire* (parue d’abord depuis le 27 février 1880, sous ce même titre et comme *Édition hebdomadaire du Petit Parisien*, dans une version de 16 pages et déjà dans l’esprit de ce qu’elle sera encore en 1903) était une revue dirigée par Joseph-Arthème Fayard (1866–1935), fils de (Jean-François) Arthème Fayard (1836–1896) et continuateur – dans le même esprit de vulgarisation de la littérature et de la science – de l’œuvre d’éditeur de son père. Selon *La Caricature*, 24 janvier 1903 (p. 31), le directeur de *La Vie Populaire*, (J-A. Fayard) « qui connaissait Danval pour un lettré, lui proposa – et Danval accepta – de lui ouvrir toutes grandes les colonnes de son journal ». Par ailleurs l’article de *La Caricature* fait une présentation enthousiaste de la revue qui n’a de populaire que son prix bas et qui est luxueuse et encyclopédique. Depuis trois mois qu’elle a changé de format et de qualité, elle est passée de 20 000 à 60 000 tirages. Mais il convient d’ajouter que Fayard est aussi propriétaire de *La Caricature*, depuis 1897. Arnould Galopin, qui écrivait dans *La Vie populaire* et d’autres journaux, a très probablement servi d’intermédiaire et plus encore d’acteur dans l’édition des mémoires de Danval (voir *infra*).

Ce n'est pas son « sauveur » et protecteur Jacques Dhur³ qui l'a orienté vers ce choix ; au contraire même, il semble que le journaliste ait reproché à l'ex-forçat de le gêner en faisant paraître ses mémoires trop tôt, c'est-à-dire avant la publication de son livre, *Chez les forçats*.

Le choix du feuilleton a permis à Danval d'obtenir, beaucoup plus rapidement que ne l'aurait fait la production d'un livre, des ressources financières dont il avait besoin pour la subsistance de sa famille. Le feuilleton était alors payé à la ligne⁴.

3



Jacques Dhur dans
Le Journal 13 août 1903.

DHUR, Jacques, pseudonyme de Francis le Héno (1865–1929), journaliste, homme-clef dans la destinée de Danval. Il a pris, en 1899–1900, la défense du père de Zola en tant que témoin dans un procès où il semble qu'on ait voulu discréditer le fils en accusant, à tort, de vol, le père décédé (voir le livre de J. Dhur, *Le père d'Émile Zola*, Société des Gens de lettres, Paris, 1899). Dénoncer cette calomnie a valu à J. Dhur l'amitié du grand écrivain dont il a adopté – au début de l'affaire Dreyfus, du moins – la position « dreyfusarde ». Il a, sur sa propre demande, en 1901, été envoyé en Nouvelle-Calédonie, par *Le Journal*, pour une enquête sur le

bagne. Il a œuvré pour la révision de procès de plusieurs condamnés, Danval en premier, Chalès (en Calédonie aussi) et quelques autres dans d'autres contextes (Loizemant, Bertie-Mariott...). Deux livres racontent son voyage en Nouvelle-Calédonie : *Chez les forçats* (Librairie universelle, Paris, [1905]) et *Visions de bagne* (Ferenczi et fils, Paris, 1925). Après son retour de Nouvelle-Calédonie, il a exposé la vie prétendument confortable des bagnards (1908) dans des articles auxquels Danval n'a pas pu souscrire. Voir Maurice Harmel, *Les Hommes du jour*, n° 132, 30 juillet 1910, Paris. Mais en même temps, Jacques Dhur a dénoncé, de 1910 à la fin de sa vie, les horreurs du bagne militaire (*Les Bagnes militaires*, Librairie populaire, Paris, 1925). Sa carrière a été marquée à la fois par ses voyages de journaliste globe-trotter et par la dénonciation d'injustices ou d'oppressions : défense des gens de maison ; campagne en faveur des mutilés de la Guerre ; prise de position contre la loi des loyers etc. Directeur du journal *L'Éveil*, il a été formateur de journalistes. Par ailleurs, Jacques Dhur a été impliqué dans plusieurs affaires judiciaires. Enfin, il a essayé, plusieurs fois et sans succès, de s'engager en politique, ce qui lui a valu quelques polémiques. « C'était un esprit ardent, fougueux et chevaleresque » *Paris-Soir*, 30 décembre 1929.

4 Aucune information disponible à ce jour ne précise la somme qui pouvait être versée pour l'écriture de mémoires. Autour de l'année 1900, l'anarchiste Michel Zévaco, un des maîtres du genre dont le premier succès a été, en 1899, *Le chevalier de la Barre*, paru dans *Le Journal du peuple*, était payé un franc la ligne (Voir Luce Roudier, « Michel Zévaco, de l'anarchisme au roman-feuilleton », site du CIMZ, <http://michelzevaco.com/index.php/michel-zevaco-de-lanarchisme-au-roman-feuilleton/>). Et 1 franc en 1900 serait l'équivalent de 2,37 euros en 2006 (« De la valeur des choses dans le temps », Jean Monange, article en ligne). Mais Danval pouvait sans doute être payé jusqu'à dix fois moins et, en outre, comme on va le voir, il n'était pas le seul à être rémunéré pour ce feuilleton.

La revue choisie, *La Vie populaire*, visait, avec une bonne iconographie, deux cibles principales : les événements spectaculaires de l'actualité et les romans-feuilletons⁵.

On ne peut, *a priori*, assimiler mémoires et roman-feuilleton. Danval lui-même, dans sa page d'introduction⁶, écrit qu'il a noté «avec une scrupuleuse exactitude, les pénibles étapes de [sa] vie» et les annonces publicitaires des différents journaux, particulièrement celles, réitérées, de *La Vie populaire* elle-même, soulignent la stricte authenticité des mémoires : «C'est un roman vécu, un roman dans lequel l'imagination n'entre pour rien, où tout est l'expression de la vérité la plus sincère et la plus saisissante.» Si Danval, au début de cette aventure de feuilletoniste, a pu avoir l'intention de s'en tenir à une narration consciencieuse de ses mésaventures, force est de reconnaître que son récit a été hautement romancé⁷. Cet «arrangement» regrettable explique peut-être que les mémoires de Danval, qui n'ont pas été, comme prévu, repris en un livre, soient tombés dans l'oubli.

TROIS ROMANS INÉDITS – VINGT-CINQ GRAVURES D'ACTUALITÉS
 Quantité d'ARTICLES d'ACTUALITÉS de TOUS GENRES : Vulgarisation, hygiène et médecine de la famille, récits de voyages et d'explorations, articles scientifiques à la portée de tous, parliètes, échos anecdotiques, nouvelles, pages choisies des meilleurs auteurs, etc.
 NOMBREUSES ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES – CARICATURES – CONCOURS, ETC., ETC.
TOUT CELA SE TROUVE DANS

LA VIE POPULAIRE
 REVUE ILLUSTRÉE de la FAMILLE paraissant le Mardi et le Vendredi
 qui commence la publication de
VINGT-CINQ ANS DE BAGNE
 PAR **LOUIS DANVAL LE FORÇAT INNOCENT**

Le pharmacien DANVAL, poursuivi pour avoir empoisonné sa femme et, de ce chef, condamné aux travaux forcés, vient d'être gracié après 25 années de bagne, sur la preuve scientifique qu'on a obtenu de son innocence.

La victime de cette horrible erreur judiciaire dans le but d'activer la revision du procès et sa réhabilitation, raconte elle-même « termes saisissants » les haines qui l'ont poursuivi et les tortures qu'elle a endurées pendant un quart de siècle.

10 cent. – LE N° DE 16 PAGES Format des Journaux de Grand Luxe – 4.000 lignes de texte
 Abonnement d'essai d'un mois : France : 90 centimes. – Étranger : 1 fr. 25. **10° LE N°**
 Pour recevoir gratuitement et franco un Numéro Spécimen, il suffit d'envoyer sa carte de visite à M. A. FAYARD, 73, boul. St Michel, Paris.

Annonce parue dans *Le Journal* et *Le Radical* du 21 janvier 1903, et *Le Rappel* du 23 janvier.

- 5 *La Vie populaire* du 20 janvier 1903, qui présente la première livraison des mémoires, compte seize pages comme tous les autres exemplaires de cette publication bi-hebdomadaire. Trois pages environ sont consacrées à la publicité et à de courts articles de « détente » (dessins humoristiques et petits récits comiques). Le reste est partagé par moitié à peu près entre actualité/culture générale (la neige dans divers pays et deux pages de photos : *Casque d'or*; troubles au Maroc et en Macédoine; Américains aux Philippines; « mordu par un ours ») et œuvres en feuilleton (*Vingt-cinq ans de bagne* de Danval; *À force d'aimer* de Léon Sazie; *La favorite* d'Arthur Bernède). À ces œuvres inédites, s'ajoute *La chèvre* de M. Seguin extrait des *Lettres de mon moulin* (1866) d'Alphonse Daudet dont l'œuvre complète a été éditée chez Fayard.
- 6 Cette page peut être lue, *infra*, au début de la transcription des mémoires de Danval.
- 7 Quand ces altérations sont évidentes, elles seront signalées en notes.

Pourtant, même limité aux faits vécus et aux circonstances exactes, le récit de l'ex-condamné aurait, sans nul doute, retenu l'attention de ses contemporains et, plus encore, la nôtre⁸.

8 Il se trouve que les manuscrits inédits de deux condamnés sont (en 2024) juste publiés ou sur le point de l'être : d'une part *Mes Mémoires : cinquante-quatre ans de bagne à Nouméa, Nouvelle-Calédonie*, par Raoul Tellier⁺, circa 1940 et d'autre part un écrit sur un cahier de compte de 162 pages, sans nom d'auteur (mais que nous avons reconnu comme étant Lucien Jossevel⁺⁺ de nationalité suisse), sans titre et inachevé, circa 1926. Ces deux œuvres sont conservées l'une et l'autre dans une collection particulière. Ces deux auteurs racontent avec fidélité, à peu d'exceptions près, même si pour le premier, c'est avec une syntaxe déficiente, les événements tels qu'ils ont été vécus et avec les noms exacts des condamnés et personnels de l'administration pénitentiaire.

⁺TELLIER, Raoul Joseph François, matricule 13204, né le 19 décembre 1862, à Épiniac (Ille-et-Vilaine), marin, célibataire. Condamné, en 1881, à quarante ans de travaux forcés pour évasion et soustraction frauduleuse, il arrive en Nouvelle-Calédonie sur la *Loire* (47^{ème} convoi), le 26 mars 1882. Il subit de nombreuses condamnations, la plupart pour évasion et l'une d'elles – condamnation à mort commuée en cinq ans de réclusion cellulaire – pour voie de fait sur un surveillant. Il obtient, après la remise du reste de sa peine des travaux forcés, la libération avec astreinte à résidence (4^{ème} 1^{ère}), le 18 juin 1935. CAOM H1690. Tellier est l'auteur d'un écrit d'autant plus important qu'il a vécu presque toutes les situations que pouvait connaître un bagnard en Nouvelle-Calédonie.

⁺⁺JOSSEVEL, Auguste Lucien, matricule 21235, né à Genève, le 22 octobre 1871. Après une enfance turbulente et deux ans en maison de correction, il s'engage une première fois, mentant sur son âge, dans la Légion étrangère. De retour dans sa famille après cinq ans, une vie irrégulière et dissipée le conduit à s'engager à nouveau dans la Légion. Condamné le 18 juillet 1895, à dix ans de travaux forcés, par le 2^{ème} conseil de guerre d'Oran, pour tentative de viol et outrage envers un supérieur, il arrive dans la colonie par la *Calédonie* (74^{ème} convoi), le 3 avril 1896. Il subit de nombreuses peines et réussit à s'évader de Thio en 1905. Il est arrêté à Caen, le 22 janvier 1913 et renvoyé en Nouvelle-Calédonie. De retour à Nouméa le 29 novembre 1913, il est condamné à un an de travaux forcés. Libéré (4^{ème} 1^{ère}) le 16 avril 1914, il s'évade à nouveau et est arrêté à Paris le 27 février 1915, sous le nom d'emprunt d'Albert Masson. Embarqué pour la Nouvelle-Calédonie sur l'*El Kantara*, à Marseille, en novembre 1915, il s'évade du navire, le 7 janvier 1916, à l'escale de Melbourne. La police australienne l'arrête et l'incarcère, le 23 septembre 1917, mais après jugement, il est remis en liberté. Encore présent en Australie en juillet 1918, il est arrêté à Paris, le 29 juin 1922 et renvoyé, sur le *Louqsor*, à Nouméa où il débarque le 14 mai 1923. Condamné à dix-huit mois de travaux forcés le 27 juin 1923, il est libéré le 29 décembre suivant. La Cour d'appel de Nouméa lui accorde sa réhabilitation judiciaire le 9 avril 1926. Il regagne la Suisse où il mène une vie de chemineau*. Il décède à Lausanne en 1942. CAOM H1482. Il reste beaucoup de zones d'ombre dans cette vie mouvementée : a-t-il, comme certains le prétendent, combattu aux Dardanelles ou dans les Flandres lors de la Première Guerre ? A-t-il, à Caen ou aux environs, fondé une famille et eu trois enfants ? Qu'a-t-il fait entre sa réhabilitation en 1926 et sa mort ? Il reste que son récit inachevé, écrit durant sa dernière période en Calédonie, est un témoignage primordial sur le bagne.

* Voir lexique.

25 ANS DE BAGNE ! C'est le martyr inconcevable de Danval qu'il a entrepris de transcrire de sa propre main, et que publie aujourd'hui La Vie Populaire, magazine illustré de la famille, dont le succès s'accroît de jour en jour.

Le Journal 23 janvier 1903.

Cependant plusieurs raisons peuvent expliquer que Danval ait été amené à choisir cette version partiellement fabriquée de sa vie de bagnard. Le lectorat de *La Vie Populaire* attendait la narration d'événements propres à faire vibrer l'imagination. À ce titre, le récit de la traversée maritime de France en Nouvelle-Calédonie reprend tous les poncifs de la littérature du bagne : pathétique séparation entre un fils condamné et sa mère; évasion depuis le bateau; bagarres; tempête; requin dévoreur... Et, dans la suite de l'œuvre, on ne compte pas les multiples histoires de condamnés dans lesquelles abondent trahisons, coups fourrés, violences inouïes qui ne se rapportent à aucun fait répertorié. De même en ce qui concerne le monde kanak, décrit en surface, l'auteur ne manque pas d'alimenter l'image du sauvage cruel (incarnée dans l'épouse d'un condamné) et celle, plus crédible, il est vrai, du bon sauvage (incarnée dans le sorcier, «rebouteux indigène» qui l'a guéri de sa bronchite)... Le genre du roman-feuilleton ne pouvait qu'amener à ces dérives. La loi du commerce commandait que soit entretenu le suspense pour ces publications rapprochées (tous les mardi et vendredi). Il ne fallait pas décevoir le public, quitte à ajouter, modifier, inventer... Et pour Danval, plus l'histoire était longue, plus il obtenait l'argent désiré pour offrir une vie décente à sa famille. Les avantages étaient trop évidents et la tentation trop grande, de se laisser aller à ces récits conventionnels et manichéens.

Danval a-t-il écrit lui-même ses mémoires, sur place, en Nouvelle-Calédonie? C'est ce qu'il affirme. Mais on n'en a pas la preuve, même s'il a, dans sa correspondance, fait montre de qualités littéraires⁹. En définitive, à la lecture de son texte, on doute qu'il en soit l'auteur, et plus encore, finalement on ne le croit pas. La contemporanéité entre fait vécu et narration de ce fait n'est à aucun moment manifeste. De plus, des pans entiers de l'existence du pharmacien ont été occultés : les mémoires ne disent mot de sa vie familiale et de ses activités au bagne avant son emploi d'aide-pharmacien. Et surtout,

9 L'auteur des mémoires affirme : «J'en profitais pour rédiger ces mémoires sur un cahier cartonné que j'étais parvenu à me procurer. C'est ce journal écrit au jour le jour qui m'a permis de ne rien omettre des incidents et des drames qui défilèrent devant mes yeux, au milieu de la tristesse du bagne.» (Chapitre 17). Mais précisément, les rares notations de temps et même les notations de lieu ne donnent pas au lecteur le sentiment d'une actualité entre fait narré et écriture.

apparaissent plusieurs indices d'une « intrusion étrangère » dans la rédaction de ces mémoires. Les exemples les plus frappants – exotisme oblige – viennent du règne animal : ainsi le lecteur rencontre-t-il « un opossum, sorte de rat énorme très commun en Nouvelle-Calédonie, bête qui atteint quelquefois la grosseur d'un chat et qui est très recherchée des Canaques à cause de sa fourrure et de sa chair ». Cet animal imaginaire a même grimpé à un niaouli, en poussant des cris étranges¹⁰ !

Cette constatation amène la question : Danval a-t-il assuré seul la paternité de l'œuvre ou s'est-il fait aider par « un professionnel » ? ou encore, n'a-t-il été que l'informateur d'un professionnel ?

Moins de deux mois avant la mort de l'ex-condamné, un article non signé, dont la fin est quelque peu extravagante, paraissait dans le journal *Paris-Soir* :

« Le pharmacien Danval, l'ex-forçat réhabilité, avait confié à un écrivain de grand talent le soin d'écrire ses mémoires, lesquelles [*sic*] devaient être publiées et le furent par un grand quotidien [*sic*]. L'écrivain avait terminé les aventures du baigneur, l'histoire du procès dans lequel l'ex-pharmacien avait été accusé, comme on sait, d'avoir empoisonné sa femme et il s'appropriait à mettre le point final à ces mémoires, particulièrement nourris des histoires de bagnards, lorsqu'il reçut une large boîte de bonbons envoyée par Danval. Un petit mot accompagnait le cadeau. Remerciements polis d'un homme correct à un autre gentleman. L'homme de lettres ouvrit la boîte, y trouva les bonbons d'apparence somptueuse, y plongea un doigt, réfléchit et ferma la boîte. L'écrivain prudent s'était soudain rappelé le procès de Danval et la mort par empoisonnement de la première M^{me} Danval. L'histoire ne dit point s'il envoya, par la suite, la boîte de bonbons à un de ses amis intimes¹¹. »

Faut-il voir dans cette histoire énigmatique une parabole qui expliquerait l'inachèvement des mémoires de Danval ? Mais, quel crédit accorder à un journal qui prétend, plus de trois ans après la mort de l'ex-forçat (16 juin 1928), qu'il est alors installé comme pharmacien en Nouvelle-Calédonie¹² ?

10 L'opossum n'existe pas en Nouvelle-Calédonie. Celui décrit dans *Le forçat innocent* ressemble plus à l'opossum carnivore d'Amérique (et particulièrement l'opossum de Virginie) qu'aux petits marsupiaux herbivores d'Australie et de Nouvelle-Zélande auxquels on a donné par erreur le même nom (*possum* en anglais).

11 *Paris-Soir*, 18 novembre 1924. Rubrique « À tous les échos ». À la lecture de la note suivante, on a peine à prendre au sérieux ce journal. Cependant, la collaboration d'un écrivain « de grand talent » avec Danval est – nous allons le voir – avérée.

12 Sous le titre « Un oublié », *Paris-Soir* du 16 juin 1928 écrit : « Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable [...] Danval n'a pas pu, après trente ans d'absence, se réadapter à la vie de Paris qu'il jugea étriquée et maussade. Et il est reparti tranquillement en Nouvelle-Calédonie, dont on eut tant de mal à le faire revenir. Il est pharmacien, là-bas. »

Cependant, un autre journal donne, en une phrase, la réponse à la question de l'écrivain collaborateur de Danval pour *Le forçat innocent*. Paul Mathieux, dans le quotidien *La Presse* du 20 mars 1925, rapporte le texte d'une conférence de G. Delamare (7 décembre 1924 soit treize jours avant la mort de Danval) sur l'écrivain Arnould Galopin¹³ et affirme : « en rédigeant plus tard les mémoires de Danval, d'après les confidences de ce dernier, il [Arnould Galopin] se faisait en quelque sorte la main de conteur d'aventures exotiques et violentes ».

M. Pierre Chevallier a suivi la trace d'Arnould Galopin pendant de très nombreuses années ; en 2013, il a publié une biographie¹⁴ qui fait le bilan de la carrière littéraire de cet homme de lettres. Arnould Galopin, né en Normandie en 1863 « fait une partie de ses études à Rouen et les termine à Paris où sa famille est venue s'installer après la guerre de 1870. Après son service militaire et un bref passage dans l'enseignement, il se dirige vers le journalisme qu'il exercera pendant une dizaine d'années [...] À partir de 1903, il se consacre à l'écriture et publie ses premiers feuilletons. » Pendant trente ans, romancier populaire à succès, il écrit sans relâche, pour adultes d'une part et pour enfants d'autre part, des romans d'aventures de marins, de soldats, de pirates, de voleurs¹⁵... Delamare souligne : « Il était conteur né, il sentait en lui le besoin d'amuser, d'intéresser, d'instruire les foules par des récits qu'inventerait à mesure son imagination inépuisable »¹⁶.

La petite phrase du journaliste Mathieux est le seul indice pour attester la collaboration entre Galopin et Danval dans l'écriture des mémoires de ce dernier¹⁷. Pourtant, même sans certitude absolue, il y a lieu de tenir pour vraie l'existence de ce tandem. En effet, Arnould Galopin était lié à *La Vie Populaire* et aux éditions Fayard, et particulièrement en cette année 1903, année, pour

13 Texte de la conférence « Arnould Galopin » publié dans *La Revue Normande*, janvier – février 1925, n° 84, pp. 1–13.

14 CHEVALLIER, Pierre, Arnould Galopin – Homme de lettres – Romancier populaire 1863–1934, PGC Éditions, Paris, 2013.

15 Parmi ses titres – entre cent et cent cinquante – on trouve par exemple ces groupes nominaux suggestifs : *Mathurin le Clech*, *Le Bacille*, *La Sandale rouge*, *Le Navire invisible*, *Le Docteur Oméga*, *Le Bois d'ébène*, *La Tragique croisière du Calypso*, *La Ténébreuse Affaire de Green Park*, *Sur la route hostile*, *Le Sergent Bucaille*, *La Légion de fer*, *La Carmencita*, *Dans le bush australien*, *La Reine de la jungle*, *Kénavo*, *Les Forçats de la mer*, *Nos Frères de la côte*, *Les Poilus de la 9^{ème} sur le front de mer*, *Sur la ligne de feu*, *Devant la mer*, *Les Chants du large*, *Portraits littéraires*.

16 Delamare, *op. cit.*, p. 2.

17 Arnould Galopin a écrit son journal personnel tout au long de sa vie. Si on le retrouvait, on en apprendrait peut-être beaucoup sur la genèse de *Le forçat innocent*. Mais, selon P. Chevallier, on ne peut l'espérer. De plus, il apparaît que les archives de la maison Fayard n'ont pas été conservées (contrairement à celles d'Albin Michel).

lui, de transition entre le journalisme et la fiction. Dans cette même revue, d'une part, il affirme sa présence, à la fois sous son nom propre et son pseudonyme de Maurice Thézan qu'il utilise depuis 1896, avec divers articles concernant notamment les prisons de Paris; d'autre part, et aussitôt après l'interruption de *Le forçat innocent*, il publie, sous son nom de l'état civil, le roman-feuilleton *L'espionne du cardinal*¹⁸. De plus, à côté des livraisons des mémoires de Danval, paraît, à plusieurs reprises, un encart, annonce de *Les enracinées*, roman écrit à partir d'une « correspondance curieuse, par hasard tombée entre les mains de l'auteur. [...] Le crime y côtoie la volupté¹⁹ ».

Avant de passer à l'éditeur Albin Michel, Galopin, fidèle à *La Vie populaire*, y enchaîne l'écriture des feuilletons : en 1904, paraît, sous son propre nom, *La petite loute*²⁰. Mais, plus surprenant et qui rappelle le cas Danval, dans cette même *Vie Populaire* (du 20 janvier 1905 à février 1908), paraît le feuilleton-fleuve qui raconte toute la vie de Louise Michel : *Souvenirs et aventures de ma vie*²¹. Celle que certains de ses contemporains appelaient « la grande citoyenne » avait quelque temps avant sa mort (le 9 janvier 1905), réécrit un résumé de sa vie sur quatre cahiers²² parvenus entre les mains de Galopin ou à lui destinés. Il en résulte une « autobiographie fabriquée par un autre » ou encore, pour reprendre une autre expression de la même autrice, « un chaînon entre l'autobiographie et la biographie romancée »²³. Comme pour Danval, et

18 Du 23 octobre 1903 au 6 mai 1904.

19 *La Caricature*, 7 mars 1903.

20 Précisément, du 29 juillet 1904 au 20 janvier 1905.

21 Publié (en partie) sous le titre *Souvenirs et aventures de ma vie, Louise Michel en Nouvelle-Calédonie*, Maiade, Tulle, 2010, le texte est établi et présenté par Josiane Garnotel qui, selon Xavière Gauthier, « reconnaît qu'il est "truffé d'approximations" et de confusions mais refuse de penser qu'il a été écrit par Arnoult [sic] Galopin » (Xavière Gauthier, *La vierge rouge*, les Éditions de Paris Max Chaleil, Paris 1999/2013, p. 316). La deuxième affirmation de X. Gauthier est erronée. La contribution, si ce n'est jusqu'à la rédaction, de Galopin pour le feuilleton de *La Vie Populaire* n'est pas niée par J. Garnotel qui écrit : « En définitive ce feuilleton est certainement plus de la plume du feuilletoniste que de celle de l'héroïne de la Commune. » – p. 16.

22 Ces quatre (selon M. Chevallier) cahiers, fragments manuscrits de 1904, intitulés « Souvenirs de ma vie » sont conservés à l'International Institute of Social History d'Amsterdam (« Louise Michel Papers ») dans la collection de Lucien Descaves, IISH LMP, 651. Ils ont manifestement été confiés à Galopin. Parfois en marge de son texte, Louise Michel a fait quelques remarques à son prête-plume. Contrairement au texte de *Le forçat innocent*, il semble qu'il serait donc possible de distinguer, dans certains cas, entre ce qui est d'un auteur et ce qui est de l'autre.

23 Claude Rétat, dans la présentation de son livre : *Louise Michel, À travers la mort, Mémoires inédits, 1886-1890*, La Découverte, Paris 2015, pp. 29-31.

un peu plus d'un an plus tard apparemment, Galopin a astucieusement développés et noyés les fragments manuscrits (« Souvenirs de ma vie ») que l'ex-déportée lui avait confiés²⁴.



La Vie Populaire, 13 mars 1903.

Les dates, l'éditeur, la revue, le genre littéraire peuvent paraître des arguments convaincants pour étayer la thèse de deux écrivains – Louis Danval et Arnould Galopin – pour une œuvre, *Le forçat innocent*. Mais il y a plus : dans le texte présenté comme celui de Danval, on rencontre une fois l'expression « enracinés du vice » employée au sujet des condamnés. Comment ne pas y voir la signature de Galopin qui explicite ainsi le titre de son œuvre de cette même année 1903, *Les enracinées* : « enracinées du vice », le sous-titre étant : *Lettres et dessins de détenues*²⁵. De plus, beaucoup de mots ou expressions

24 Joël Dauphiné, qui ne cache pas sa révolusion – justifiée, tout au long de son livre, par de nombreuses analyses précises et probantes – pour une œuvre grossièrement mensongère selon lui, qui a largement contribué à mythifier Louise Michel, écrit : « Le fond du récit, qui donne sa couleur au texte et lui confère l'apparence de l'authenticité, est constitué de passages des *Mémoires* [de Louise Michel, Roy éditeur, 1886] ou de *La Commune* [*Histoire et Souvenirs*, de Louise Michel, Stock, 1898], parfois recopiés mot pour mot, démarqués, sollicités, amplifiés et à l'occasion dénaturés. » *La Déportation de Louise Michel, vérité et légende*, Les Indes savantes, Paris 2006, p. 102.

25 P. Chevallier décrit ainsi cette œuvre : « ...une compilation de lettres de détenues, cent soixante textes au total, que Arnould Galopin présente en cinq thèmes : les sentimentales, les habituées, les poètes, les artistes, les lesbiennes. L'ouvrage traite de la prison des femmes et des dangers de la prison pour les enfants lorsque l'Administration les fait vivre avec des adultes. » *op. cit.*, p. 41.

argotiques et populaires sont présents dans deux œuvres – *Les enracinées* et *Le forçat innocent* – écrites dans le même temps. On compte environ cent dix occurrences communes de mots ou expressions²⁶ parmi lesquels il en est au moins cinq qui sont propres à Galopin : *surveilmuche* pour surveillant ; *se billoter* pour se faire de la bile ; *dégonfler* dans le sens de tuer, assassiner ; *coupante* dans le sens de guillotine et *roué comme potence*²⁷. Certes, on aurait aimé confirmation, par lettres personnelles ou tout autre document, de cette association d’auteurs, mais toute trace de tels écrits a disparu, peut-être par la volonté des auteurs si, comme quelques signes semblent le montrer, la mésentente a mis fin prématurément à l’œuvre commune²⁸. Nous nous sommes attaché, dans le lexique présenté à la fin de ce livre, à relever les termes argotiques, renvoyant le plus souvent à BOB²⁹ qui a l’avantage d’indiquer la première date connue pour un mot donné. Nous avons signalé tous les cas où le mot commenté se rencontre aussi dans *Les enracinées*.

La collaboration entre Louise Michel et Galopin – prouvée celle-ci – paraît analogue à celle entre Danval et Galopin. Les deux œuvres mélangent réalité et fiction. Or il en est probablement de même dans *Les enracinées* qui sont données comme lettres ou billets doux de prisonnières.

L’illustration par des fac-similés joue en faveur de la vérité tandis qu’une certaine unité de style dans l’œuvre semble indiquer que l’auteur a imaginé

26 Ces occurrences communes sont indiquées dans le lexique.

27 Selon les répertoires ou dictionnaires d’argot, Galopin est le seul à employer les mots *surveilmuche* et *coupante*, et il est le premier à employer les autres mots.

28 Autre argument en faveur de cette paternité partagée : entre les numéros 5 à 14 (du 28 octobre au 25 novembre 1902 de *La Vie Populaire*, on trouve onze articles signés soit Arnould Galopin soit Maurice Thézan. Du n° 14 au n° 94 et probablement jusqu’au n° 106 (28 novembre 1902 au 8 septembre 1903 (et 16 octobre 1903), on ne trouve que quatre articles de Maurice Thézan, dont l’un, le 10 février 1903 décrit la visite de l’auteur chez le président Magnaud, dédicataire de *Les enracinées*, œuvre qui va bientôt être disponible en librairie. On peut donc penser qu’Arnould Galopin s’est consacré pendant toute cette période de 1902–1903 à la rédaction des mémoires de Danval en même temps qu’à celle de *Les enracinées*. Par ailleurs, à partir de la 24^{ème} livraison (n° 54 du 17 avril 1903), la signature Louis Danval est presque toujours suivie de l’une de ces deux mentions : « Traduction et reproduction réservées par l’auteur » ou, moins souvent, « traduction et reproduction interdites. » Peut-être ces mentions reflètent-elles une tension entre les deux « auteurs ».

29 « BOB » (avec « TINTIN ») est un site en ligne qui émane de ABCLF : « ABC de la langue française » et qui répertorie tous les termes ou expressions populaires et argotiques en donnant la première date connue de leur emploi, leur étymologie et leur « histoire » et en citant un certain nombre de leurs emplois.

une bonne part de ces correspondances³⁰. Galopin semble se plaisir à jouer l'écrivain caméléon.

La découverte de cette dualité permet d'imaginer la collaboration entre Danval et Galopin : les deux hommes, qui, probablement se sont arrangés pour se partager les bénéfices de l'opération, conversent. Galopin prend des notes (qui complètent les données qu'a pu lui laisser Danval par écrit) et met en forme les épisodes avec l'appui de son imagination. Sans doute Danval est-il beaucoup plus regardant quand il est concerné personnellement : il prend particulièrement soin des passages qui touchent à sa propre histoire et il interdit toute allusion à sa famille ou à sa vie de bagnard. Paradoxalement, il est possible que pour Danval qui répugne à parler de lui si ce n'est pour ce qui concerne son « affaire », cette prise en charge de l'écriture par un autre ait paru confortable.

Le dernier chapitre donne l'idée de la genèse de l'œuvre. Jusqu'à l'approche de la fin telle qu'elle nous est restée, le récit se tient et on peut croire que « l'auteur », qui écrivait au chapitre 19 : « Je me suis tracé un plan et je le suis méthodiquement », a accompli son dessein. Cependant, une certaine frénésie, déjà sensible dans le chapitre 61, perce dans ce chapitre 62 et dernier : pas moins de onze condamnés, certains présentés sous leur nom réel (Bernière, Abadie, Bricout...) font l'objet de brefs récits. Ces derniers pourraient être les canevas que Danval donnait à Galopin qui les gonflait ensuite en autant d'épisodes que de personnages³¹. Les œuvres d'autres auteurs « auxiliaires »

30 Deux auteurs, Ph. Artières et J.-F. Laé, ont commenté ensemble l'œuvre de Galopin et y ont trouvé ce mélange de réel et d'imaginaire. Ils ont conclu que *Les enracinées* étaient un roman épistolaire, fruit à la fois de documents authentiques, de correspondances réécrites ou inventées et de plagiat de l'œuvre *Les palimpsestes des prisons recueillis par le professeur Cesare Lombroso*, A. Storck (Lyon) et G. Masson (Paris), 1894. Voir Philippe Artières et Jean-François Laé, éditeurs, *Lettres perdues. Écriture, amour et solitude* (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles), Hachette Littératures, Paris, 2003, pp. 173-222.

31 Curieusement, le même phénomène se serait renouvelé pour Louise Michel : « Il [Galopin] semble, pour toute la fin du long feuilleton de *La Vie Populaire*, non plus produire du récit, mais vider hâtivement des cartons d'archives. » Claude Rétat, *op. cit.*, p. 34. Notons que la publication des mémoires de Louise Michel est d'un enjeu historique et politique autrement important que ceux de Danval. Joël Dauphiné, dans son livre cité *supra*, *La Déportation de Louise Michel, vérité et légende*, montre que derrière cette « supercherie littéraire » se cachait une volonté de Rochefort et ses amis – devenus nationalistes et antisémites – de s'approprier l'héritage de Louise Michel, contre « les nouveaux amis de la Grande citoyenne, pour la plupart anarchistes. » (p. 109).

comme Jacques Dhur et Paul Mimande³² pouvaient permettre de compléter ces développements.

Une telle accélération subite du rythme de la narration semble traduire l'effacement du directeur de la revue ou des « auteurs ». On sait que cette soixante-seizième livraison, du 16 octobre 1903, est la dernière et que pour la nouvelle série de la revue *La Vie Populaire*, la deuxième, qui commence le 20 octobre 1903, la contribution de « l'auteur » de *Le forçat innocent* ne sera plus sollicitée. Au contraire, dans le n° 2 du 23 octobre 1903, paraît un article irrévérencieux pour Danval : « Un anthropophage cousin de Danval, le forçat innocent »³³. Que s'est-il passé ? Pour quelles raisons Danval a-t-il été ainsi ridiculisé, une semaine seulement après la dernière livraison de ses mémoires ? Serait-ce une sorte de vengeance de Galopin ? On peut imaginer un différend entre les deux hommes, par exemple, sur la rétribution qu'ils devaient partager, pour le travail. Peut-être se sont-ils fâchés, comme Alexandre Dumas et son « nègre », Auguste Maquet (1813–1888), plus de cinquante ans auparavant.

Le feuilleton, tout conventionnel qu'il soit, est d'une écriture aisée et assez alerte, même s'il est facile de prouver qu'il a été écrit vite et qu'aucun Flaubert n'est venu en peaufiner la rédaction. Par exemple, revient plusieurs fois la découverte d'un secret par quelqu'un qui écoute aux portes ou à courte distance, moyen qui apparaît un peu trop facile pour faire rebondir une intrigue. Galopin, doté pourtant d'une imagination fertile, semble parfois rester sec devant la copie qu'il lui faut rendre à tout prix. Pour ce genre d'écrit, c'est l'efficacité qui compte, et de ce point de vue, les mémoires de Danval sont réussis : le lecteur, tenu en haleine, est accroché par l'histoire qui le met en présence de « types » bien campés, dans une narration dynamique qui alterne descriptions et dialogues. Ainsi l'équilibre est-il trouvé, entre deux des grands maîtres du roman-feuilleton, Balzac – pour la description – et Dumas, d'abord homme de théâtre – pour le dialogue. La composition de l'œuvre s'organise entre le fil chronologique de la biographie de Danval (depuis son arrestation) et le traitement des sujets généraux du bagne (par exemple, l'organisation mafieuse d'une association de bagnards nommée la *Tierce* ; les libérés ; les relégués...). De plus, certains condamnés, connus ou non, réels (Bérézowski, Pel...) ou imaginaires (Sterny, Candas...³⁴) font chacun l'ob-

32 MIMANDE, Paul, pseudonyme du vicomte Paul Marie Armand Beuverand de la Loyère (1847–1913), directeur de l'administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie de 1887 à 1892. Se présentant comme un observateur et non l'acteur qu'il est, il écrit, avec verve, en 1897, *Criminopolis* (Nouvelle-Calédonie) et *Forçats et Proscrits* (Guyane où il a été également en poste). Voir Base Léonore LH/229/12.

33 Cet article est retranscrit, *infra*, à la fin de la section *Le forçat innocent*.

34 Pour les « condamnés réels », Pel, Bérézowski etc., une notice biographique sera donnée quand ils entreront en scène dans le texte.

jet d'un chapitre et même parfois de plusieurs. Pour d'autres, « l'auteur » invente manifestement des histoires qu'il met en relation d'un épisode à l'autre, mais il y mêle parfois des faits véridiques ; c'est le cas pour les nombreux chapitres qui concernent les exactions de Poirier, dit « la Pince », et de ses comparses. Au total, le récit allie vérité et fantaisie : les faits relatés, les toponymes donnés, les patronymes des acteurs de l'administration pénitentiaire et des condamnés peuvent être soit réels, soit imaginaires.

La phrase du libéré Tellier, dans ses « cinquante-quatre ans de bagne » met en cause la connaissance du milieu par Danval : « L'empoisonneur Danval a écrit "Vingt ans de bagne" [sic], tout son écrit est erroné pour une bonne raison, il ne le connaissait pas. Sitôt débarqué, il fut employé comme manipulateur à la pharmacie de l'hôpital du Marais. » Tellier, qui a connu – suite à ses multiples violations des règlements du bagne – toutes les situations possibles, en savait certainement plus que le forçat sans histoires Danval, et il est évident que les deux hommes ne peuvent avoir la même « vision du bagne ». De plus, la plume de Galopin parasite les propos de Danval, et pour l'ex-pharmacien, ce qui compte avant tout, et loin devant la description du bagne, c'est sa propre personne et le souci d'être innocenté.

Camp de...
 avec ses règlements bons et mauvais et ses abus, avec
 toutes impartialité.
 Beaucoup de gens ont écrit sur le bagne en Nouvelle
 Calédonie sous son documents. J'étais des autorités
 qui tenais à garder le bon rôle. Monsieur Gagne
 Shur en est un, l'empoisonneur Danval a écrit vingt
 ans de bagne, tout son écrit est erroné pour une
 bonne raison, il ne le connaissait pas, sitôt débarqué
 il fut employé comme manipulateur à la phar-
 macie de l'hôpital du Marais, Monsieur

Manuscrit du condamné Tellier, collection particulière.

Il serait, en effet, inexact de conclure que les mémoires de Danval sont uniquement « alimentaires ». Soucieux par-dessus tout de retrouver son honneur et de prouver qu'il n'y a jamais failli, c'est principalement Danval lui-même qui est le sujet de « son œuvre ». Les autres sujets peuvent soit servir indi-

rectement sa cause, soit – et dans ce cas, il n’y accorde guère d’importance – satisfaire la curiosité de ses lecteurs. Ainsi déclare-t-il incidemment : « j’ai promis à mes chers lecteurs de leur montrer le bagne en détail et sous un jour nouveau. » (Chapitre 59).

Un seul point importe pour Danval, obtenir la reconnaissance de son innocence. C’est pourquoi il accorde une grande place aux phases de son procès et à ses emprisonnements avant l’exil en Nouvelle-Calédonie³⁵.

Les turpitudes des bagnards, qu’il raconte – ou laisse raconter – volontiers, l’amènent à se distinguer de cet inframonde : « Je refusai catégoriquement de choquer mon verre avec un condamné » (Chapitre 17). Il affirme nettement cette discrimination : « Au lieu de devenir et de rester un forçat, je suis demeuré un homme » (Chapitre 5). Retranché dans sa « fierté native », comme il le dit, il se cantonne à un « splendide isolement ». Danval est obsédé – on le comprend – par la question de son innocence et jamais il n’évoquera sa grâce sans y associer, avec une ténacité constante, la perspective de l’annulation de sa condamnation. Son sujet est grave au point qu’il pratique très rarement l’humour et jamais, en tout cas, pour ce qui le concerne lui-même.

Cette « posture » a pour nous des conséquences regrettables : Danval, estimant qu’il était égaré dans cet enfer, a bien voulu raconter – ou faire raconter – sa vie de bagnard, mais seulement dans la mesure où il se distinguait des autres condamnés. Il n’a jamais accepté l’idée de s’évader du bagne. C’est de l’extérieur, prétend-il – mais ce serait plutôt un produit de l’imagination fertile de Galopin –, qu’on a tenté, sans réussite, de le persuader de prendre le large. Il ne retient de ses activités de condamné que ce qui le distingue du commun des bagnards : il a été un employé libre, un condamné qu’on appelait « Monsieur » notamment quand il était redevenu pharmacien, il a refusé systématiquement les évasions que lui proposaient certains codétenus. Il est bagnard, mais, en quelque sorte « hors du bagne » qu’il décrit comme de l’extérieur. Ce point de vue lui fait gommer nombre d’épisodes qui, pour nous, auraient été autrement intéressants que la description de violences outrées et imaginaires. Il y a trop de sujets tabous pour Danval ! Au regard de la vérité des faits, l’œuvre pêche tant par les omissions que par les ajouts. Ce double défaut cadre mal avec l’exigence de sincérité qu’affiche Danval.

Une seule fois, le surlendemain de son retour triomphal en France, il a révélé au journaliste du *Temps* ce qui paraît être la vraie succession de ses activités au bagne : terrassier, comptable, précepteur, gardien de phare, exploitant

35 Ainsi, les premiers chapitres qui touchent de près la personne de Danval et son procès contiennent parfois la narration de faits fictifs. Ces derniers seront signalés dans la mesure où ils ont pu être reconnus comme tels.

de coprah, contremaître dans une pépinière de caféiers³⁶. Malheureusement, aucune de ces activités n'est évoquée dans les mémoires. Autre grand regret pour nous, l'ex-forçat ne délivre qu'au compte-gouttes les informations sur sa famille : une seule phrase – rapportée par des journaux – sur son épouse dont il souligne le « dévouement », et quelques mots pour ses enfants. L'éducation de ces derniers apparaît pourtant, avec le souci de la révision de son procès, comme son principal objectif de condamné gracié. Mais sa retenue reste si manifeste qu'il ne s'exprimera en rien sur deux drames de sa vie survenus à deux ans d'intervalle : la mort de ses deux jeunes fils (le 3 février 1915 et le 20 mai 1917). En définitive, même une fois gracié et reconnu comme honnête homme, avant d'attendre des années pour être blanchi par la justice, Danval est toujours resté réservé sur sa vie familiale comme sur ses sentiments.

La narration de ce qui se passe au bagne est donc pour lui, en plus d'une source de revenus, un moyen de mettre en valeur sa droiture et de souligner l'injustice dont il est victime. Il note la vanité des bagnards sans se rendre compte que son souci de se distinguer des autres le conduit lui-même à une forme de vanité. D'ailleurs, nombreux sont les épisodes, rarement véridiques sans doute, dont la narration a pour but de mettre « l'auteur » en valeur : son occupation de cellules de prison célèbres ; ses interventions charitables en faveur de codétenus en mauvaise position ; son rôle déterminant dans des scènes pathétiques... Mais certains de ces récits tiennent probablement plus de l'habileté ou astuce de Galopin que de la vanité de Danval.

Ce présent livre est donc une biographie de Danval qui inclut le texte annoté de ses mémoires. Ce texte, *Le forçat innocent*, concerne sa condamnation et ses années de bagne (1877–1902). Il sera précédé d'un chapitre sur son enfance et sa jeunesse (1845–1877) et suivi de plusieurs chapitres : le concessionnaire de Bourail (1884–1902) ; le retour en France jusqu'à la reconnaissance de son innocence, puis le décès (1902–1925).

36 *Le Temps*, 15 août 1902. À la fin de ce présent livre, cet article (non signé) sera à nouveau évoqué dans la section « Avant la mise en concession ».

mal, indiquant les remèdes, et entraînant à sa suite tous les gens de cœur.

Enfin, le Président actuel, le docteur René Blache, qui vient de remplacer le vénérable docteur Héard, et qui, fidèle aux traditions d'une famille de médecins éminents, s'est donné tout entier à cette œuvre patriotique, entouré d'une phalange de savants infatigables dont les soins se multiplient, aussi bien au dispensaire qu'aux hôpitaux qui en dépendent.

Car ce sont toujours les mêmes qui se font tuer depuis quatorze ans, comme le disait le docteur Léon-Petit, à la dernière assemblée générale.

Sans bruit, sans vaines déclamations, l'œuvre des Enfants tuberculeux a fait beaucoup, pendant ces quatorze années. La France peut en attendre encore plus, parce que le rêve d'idée scientifique et moral de ceux qui l'ont fondée et qui la dirigent, se trouve en quelque sorte entretenu par un élément, inépuisable dans notre pays : la charité.

CHARLES MARTIN.

LA POUDRE de **RUE SIMON** à la toilette obtient le plus vif succès.
C'est le dernier mot de l'élégance féminine.

Vingt-cinq ans

DE

BAGNE (1)

PAR

LOUIS DANVAL

PREMIÈRE PARTIE

VERS LE BAGNE

XIV

LA TRAVERSÉE

Et j'admire la résolution et le courage de ces deux hommes, si étroitement unis dans une suprême et dangereuse tentative. On entendit les surveillants marcher très longtemps sur le pont.

Habituellement, ils s'embarquaient dès qu'ils avaient fait leur dernière ronde.

Mais ce soir-là, ils ne se pressaient pas de partir.

Se doutaient-ils de quelque chose ?

Un mouton avait-il eu vent du projet des deux condamnés, et avait-il bavardé ?

Enfin, un clapotement bientôt suivi d'un bruit régulier de rames nous avertit que les gardes-chiourme s'en allaient.

Soudain, deux ombres glissèrent le long des hublots.

Une planche roula sur le sol...

Des forçats se réveillèrent...

Puis nous perçûmes le bruit d'un corps qui tombe à la mer et à quelques secondes d'intervalle un bruit absolument semblable troubla le silence de la nuit...

« Voilà les copains qui se tirent », dit un condamné.

— Oui, fit un autre... mais ils n'iront pas loin...

— Qui sait ?

Un forçat qui était allé explorer le fond de la case, s'écria :

— Ah ! les malins ! Ils ont élargi le hublot... on peut y passer le corps facilement.

Mahudec se précipita vers l'ouverture.

(1) Voir depuis le N 27.

— Eh bien, vieux loup de mer, dirent les prisonniers, pourquoi ne fais-tu pas un saut dans le bouillon ?

Le Breton hésita... puis répondit :

— Je ne sais pas nager...

— Un marin qui ne sait pas nager ?

— C'est comme ça cependant, reprit Mahudec avec aigreur... A bord, je parle que sur tout un équipage, il n'y a pas dix matelots capables de se tenir sur l'eau...

Un éclat de rire général accueillit ces paroles et le pauvre loup de mer dépité regarda le coin où il reposait quelques instants auparavant.

Cependant, au-dessus de nos têtes, le pas des factionnaires était aussi régulier que tout à l'heure.

Les deux fugitifs n'avaient donc pas été aperçus... et il était probable qu'ils tiraient maintenant leur coupe vers la terre.

On les enviait ; on eût voulu être à leur place, mais pas un parmi nous ne se risquait à les imiter malgré l'ouverture béante maintenant pratiquée dans les flancs du navire.

Certains allèrent explorer le hublot, mais ils revinrent en disant :

— C'est égal... il faut un sacré courage pour se risquer à passer par là...

Quels étaient donc ces fugitifs dont l'audace nous stupéfiait ?

Deux Parisiens, nommés Chartier et Calot... deux condamnés à perpétuité !

Parriveraient-ils à atteindre Brest ?

Telle était la question que nous nous posions tous...

— S'ils arrivent à terre, disait l'un, ils seront forcément pincés à cause de leurs habits.

— Ils n'arriveront jamais à la côte, répliquait un autre... Brest est loin d'ici... et entendez la mer... comme elle gronde... Ils doivent être engouffrés à l'heure qu'il est...

La nuit était déjà fort avancée et nous ne dormions pas encore.

Nous continuions à nous entretenir de l'audacieuse évasion de Chartier et de Calot quand notre attention fut attirée par un bruit vague qui bientôt devint plus distinct.

On approchait de notre ponton cela n'était pas douteux.

Un choc se produisit.

Une chaloupe venait d'accoster.

— Ça y est, dit Mahudec... ils ont été pincés !

— C'est à craindre, ajouta quelqu'un...

— Ah ! les frères, s'écria un autre... ils n'y couperont pas... ils vont être salés...

Mais contre notre attente, personne ne venait nous rendre visite... on n'entendait plus rien.

Bientôt le bruit se répéta et le même choc se reproduisit...

— C'est curieux tout de même, dit Mahudec.

Et il alla se poster en observation à l'ouverture du hublot.

A ce moment la voix d'un factionnaire retentit sur le pont...

— Passez au large... ou je fais feu...

— Ne tirez pas !... ne tirez pas ! répondit-on... Nous sommes des pêcheurs... notre barque fait eau et nous nous sommes attachés au ponton...

— Combien êtes-vous ? demanda la sentinelle.

— Trois.

— Eh bien ! montez à bord.

Une échelle lancée par un soldat claqua le long du bâtiment et vint s'abattre dans la barque.

Nous entendîmes les pêcheurs monter et

leurs sabots ne tardèrent pas à résonner sur le pont du *Calvados*.

Mahudec était toujours à son hublot.

Il avait passé maintenant la moitié du corps par l'ouverture et paraissait fort occupé.

Que faisait-il ?

Il cherchait tout simplement à atteindre l'embarcation des pêcheurs... Mais cela n'allait pas sans difficultés... La barque était trop loin !

— Bon Dieu de sort, hurla-t-il en se faisant retomber dans la case... Il n'y a pas moyen !... quelques mètres de moins et j'y parviens ! Ah ! je vous réponds que bien qu'elle prenne l'eau, je n'aurais pas hésité à monter dedans avec trois copains... Vous auriez vu si Mahudec sait manœuvrer... Mais y a pas moyen ! Bon sang de bon Dieu !... Y a pas moyen ! Et le malheureux pleurait de rage.

Le jour se leva.

Dans le lointain, nous aperçûmes la chaloupe des surveillants qui se dirigeait vers notre prison flottante...

— Les voilà ! les voilà ! ça va chauffer ! Et une crainte indicible s'empara de nous. Qu'allait-il se passer ?

Un quart d'heure après les gardiens étaient devant nos cases.

Le chef s'approcha :

— Silence, pour l'appel, dit-il.

Et il commença à appeler chacun par son numéro...

Nous répondions par le mot : présent. Quand vinrent les numéros 121 et 114 qui étaient ceux de Chartier et de Calot, personne ne dit mot.

— 121 !... 114 ! répéta le gardien.

Et il pénétra dans notre cage en compagnie de ses collègues.

— 121 !... 114 ! cria-t-il...

Alors il devina la vérité...

— Evadés ! Ils se sont évadés ! rugit-il. Par où sont-ils partis ? Vous avez dû les voir... vous êtes leurs complices ! Répondez ! mais répondez donc ! ou je vous fais tous mettre aux fers, tas de misérables !

L'homme de chambre, le mouton qui avait pour mission de nous surveiller, n'avait encore osé rien dire.

Il s'avança, gauche, timide.

— Chef, dit-il, pendant que nous dormions, ils se sont échappés par le hublot...

Et il désigna l'ouverture que dissimulait à peine la planche qu'on y avait placée...

Le gardien-chef et les surveillants coururent à l'endroit désigné...

— Mais ils ont scié les planches... tenez, regardez plutôt... Ah ! les coquins ! Et les factionnaires ? qu'est-ce qu'ils faisaient donc les factionnaires ? Ils dormaient, sans doute... Ah ! leur affaire est claire à ceux-là... ils le paieront cher... eux aussi !

Cependant les gardes-chiourme se radoucirent un peu.

Ils comprirent qu'ils étaient dans leur tort puisqu'ils avaient abandonné leur poste pour aller passer la nuit à Brest...

Le règlement voulait qu'ils ne quittassent pas le *Calvados* où ils étaient, en compagnie de soldats de l'infanterie de marine, chargés d'assurer l'ordre.

Le gardien-chef reprit en s'adressant à l'homme de chambre :

— Quelle heure était-il quand ils se sont évadés ?

— Il pouvait être une heure du matin, chef...

— Vous en êtes sûr ?

L'homme ne répondit pas...

Danval écrit dans l'introduction de ses mémoires : « J'aurais pu reprendre ma vie dès le début, montrer l'enfant soumis que je fus, l'adolescent enthousiaste et résolu, l'homme probe et désintéressé, aimant et joyeux. Mais à quoi bon ? Celui qui fut heureux n'a pas d'histoire. On me jugera mieux aux prises avec le malheur et les haines. » L'ex-forçat choisit résolument d'éluder tout écho de son enfance et de son adolescence. Sans doute a-t-il vécu, comme il l'écrit, heureux et sans histoire jusqu'à ses dix-sept ans. Pourtant la quinzaine d'années qui le séparait encore de ce qui allait l'amener à la catastrophe, n'a pas été pour lui une période toujours sereine.

Destins manqués

« Je suis né dans la soie et le velours, et j'aurais dû normalement couler une existence heureuse et fortunée. Songez que ma famille est l'une des plus considérables du Bourbonnais³⁷, que nous sommes alliés à l'amiral Jurien de la Gravière³⁸; que — j'avais trois ans alors et la révolution de 1848 était près d'éclater — la sœur du roi, madame Adélaïde³⁹, m'avait pris sous sa protection et que, si Sa Majesté Louis-Philippe fût restée sur le trône, je serais entré dans la Marine, sous l'égide du prince de Joinville⁴⁰. Certes mes parents ne prévoyaient pas alors dans quelles conditions je visiterais les pays lointains. Mais Louis-Philippe tomba. Je perdis mes parents et l'on me dirigea vers la pharmacie. Je n'avais pas, je vous l'avoue, une vocation bien ardente pour cette

37 Le Bourbonnais regroupe le département de l'Allier et le sud-ouest de celui du Cher. C'est le nom d'une ancienne province du Centre de la France, fief d'origine de la dynastie des Bourbons.

38 Famille de magistrats issue de Riom. Le contre-amiral Pierre-Roch Jurien de la Gravière (1772–1849) est effectivement né dans la petite commune de Gannat comme Danval. Son fils, Jean Pierre Edmond Jurien de la Gravière (1812–1892), vice-amiral lui-même et contemporain de Danval, a publié les mémoires paternels : *Souvenirs d'un amiral*, Librairie Hachette, Paris 1860 en deux tomes. Pierre Roch faisait partie de l'expédition de D'Entrecasteaux dans le Pacifique en 1791–1792. Le premier de ces tomes concerne la Nouvelle-Calédonie (t. 1, pp. 120-130 et 210-217). Quant à Jean Pierre Edmond, il sera le dédicataire de *Mathurin Le Clech*, roman maritime paru en feuilleton dans *Le Journal* à la fin de l'année 1926 et dont l'auteur est Arnould Galopin.

39 Eugénie Adélaïde Louise d'Orléans, dite Madame Adélaïde (1777–1847), fille de Philippe Égalité, « sœur et égérie de Louis-Philippe » [...], « un des grands esprits politiques de son temps » (Dominique Paoli).

40 Troisième fils de Louis-Philippe, François d'Orléans, prince de Joinville (1818–1900), a fait une belle carrière dans la Marine.

profession. Pressentiment peut-être ! ou n'est-ce pas plutôt que j'eusse préféré la carrière d'homme de lettres ? Car j'ai été en mon temps poète. »

C'est ainsi que Louis Mordefroy-Danval se présente au journaliste de *La Dépêche de Toulouse*, venu le voir chez lui, le 29 décembre 1923, juste après la reconnaissance, par la justice, de son innocence. Il va avoir bientôt soixante-dix-neuf ans, et il oppose jeunesse déjà ratée à jeunesse rêvée tandis que les épreuves vont marquer toute sa vie d'adulte. Pris d'enthousiasme, en ce lendemain d'un jour tant attendu pour lui, le « pharmacien malgré lui » exprime un autre regret qu'il rappellera en de rares circonstances : celui de n'avoir pu devenir écrivain. Il récite quelques-unes de « ses poésies légères » au journaliste qui les juge « d'une jolie forme parnassienne »⁴¹. Puis il rêve encore, mais cette fois de la vie mondaine qu'il a manquée : il rappelle « qu'aux jours heureux de sa jeunesse, il fréquenta assidûment hommes de lettres, artistes, politiciens ». Jules Favre⁴², qui, du reste, témoigna à son procès⁴³, et M. Maujan, qui fut sous-secrétaire d'État dans le cabinet Clemenceau, étaient ses intimes amis. Et Camille Doucet⁴⁴, le père, comme on

41 Malheureusement, malgré quelques allusions à ces « œuvres » de-ci de-là, il n'en reste quasiment aucune trace, semble-t-il. Le seul poème de Danval connu est un sonnet reproduit dans *Paris-Soir* du 16 novembre 1924 et il concerne Mazas, le premier lieu d'emprisonnement de son auteur :

Quoique restreint, ce cadre a pour portrait Mazas,
Ce lieu de détention où le crime coudoie
Le vice, la débauche ; où l'innocent n'a pas
Les égards qu'on lui doit ; où tout vient, hors la joie.

Les grands bâtiments noirs font une patte d'oie
Dont les doigts convergent au rond-point ; c'est le bras,
Le bras ou le moignon, peu m'importe, c'est la voie
Par où l'on entre et sort, comme on va au trépas.

De noirs murs l'entourent, là sont les sentinelles ;
Entre les doigts on voit cinq préaux tout grillés.
Au parloir on dirait des singes habillés.

Sept heures ! le réveil ! c'est le pain, les gamelles :
Neuf heures ! la cantine ; à midi, promenoir.
Le brouet infernal arrive avec le soir.

« Ce sonnet a beaucoup de pieds, mais il n'en marche pas mieux ni plus vite ! » raille le journaliste. On y note, il est vrai, bon nombre d'entorses à la versification.

42 Jules Favre (1809–1880), avocat très habile et homme politique, républicain convaincu.

43 Le nom de Jules Favre n'apparaît pas dans les comptes rendus du procès que nous avons consultés. S'agit-il d'un autre procès ?

44 Camille Doucet (1812–1895), poète et auteur dramatique.

sait, de M^{me} René Brice⁴⁵, qui eut pour gendre M. Deschanel⁴⁶, fit, sur ses indications, élire à l'Académie française Jules Favre et Jurien de La Gravière...

Marin sous la royauté, homme de lettres sous la république, il y a loin entre ces belles perspectives et l'histoire du pharmacien déchu telle que la raconte l'instruction du procès. Mais si les rêves du vieil homme sont trop beaux, l'exposition de la vie de Danval lors de l'audience de son procès est totalement tendancieuse : les faits sont présentés avec le préjugé de la culpabilité de l'assuré et colorés d'une morale qui l'accable. Aujourd'hui, malheureusement, on ne trouve que très peu de documents complémentaires à cette biographie « pré-judiciaire ». C'est donc avec prudence que sera exposée ici la vie de Danval jusqu'à sa condamnation.

Une enfance sans histoires

Danval a vécu dans sa famille, à Gannat et entouré de ses grands-parents paternels et maternels qui habitaient tous dans cette même ville. L'état civil ne fait que renforcer cette impression d'une famille très unie. L'acte de naissance de Gilbert Louis Pierre Marie Mordefroy-Danval, le 23 janvier 1845, est signé de ses deux grands-pères qui lui donnent chacun leur premier prénom, Gilbert du côté maternel et Pierre du côté paternel⁴⁷. Ses autres prénoms viennent de ses grands-mères : Louis, de Louise Cécile Thial sa grand-mère maternelle et Marie, de sa grand-mère paternelle.

Mme Bretet⁴⁸, camarade d'enfance de Danval, que le journaliste Jacques Dhur a interrogée en 1902, confirme l'enfance heureuse du futur pharmacien : « Je l'ai beaucoup connu autrefois. Nous sommes du même âge. Avec sa cousine Marie Danval⁴⁹ qui reste à Cusset, nos familles étaient très liées. Nous avons vécu et grandi côte à côte, car on se voyait tous les jours, et après l'école, on jouait ensemble. Même je vous assure que nous en avons fait de ces parties ! »⁵⁰

45 René Joseph Brice de Vièle (1839–1921), avocat, homme politique (républicain modéré).

46 Paul Deschanel (1855–1922), journaliste et écrivain, président de la République de février à août 1920.

47 Archives numérisées de l'Allier, 2E 108-25, vue 89/356.

48 Catherine Bretet née Nodière, à Gannat, le 13 septembre 1842. Archives de l'Allier, 2E108 25, n° 79, vue 17/356.

49 Gilberte Marie Victoire Mordefroy-Danval, née le 7 décembre 1843, fille d'Amable Louis Eugène Mordefroy-Danval et de Gilberte Mallet. La naissance a été déclarée par le père et le grand-père de Danval. Archives départementales de l'Allier, 2 E108-25. Elle est décédée à Cusset le 21 janvier 1923.

50 *Le Journal*, 2 mai 1902.

Autant du côté maternel que du côté paternel, la famille de Danval comptait parmi les notables de la ville. Le père de Danval était huissier, son grand-père paternel, préposé principal à l'octroi et son oncle paternel, médecin. Le grand-père maternel était secrétaire de mairie et ancien officier, et l'oncle maternel, suppléant de la justice de paix. Tous étaient « propriétaires ». On peut estimer que sans être très riches, ils vivaient dans l'aisance et jouissaient d'une belle considération dans leur ville sinon dans leur région.

Série noire

En une année, 1861–1862, la famille Danval est presque anéantie. Le 8 septembre 1861, Marie Mezeuret, la grand-mère paternelle de Danval, meurt à l'âge de soixante-quinze ans. Son décès est déclaré par Charles Louis Imbert, oncle maternel de Danval et par Amable Marie François Mordefroy-Danval, père de Danval⁵¹. Le 27 avril 1862 a lieu le mariage de la cousine de Danval, Gilberte Marie Victoire Mordefroy-Danval avec Claude Cornil, médecin et fils de médecin⁵². Un peu plus de trois mois après ce mariage, c'est le père de Danval, Amable Marie François Mordefroy-Danval, qui décède à l'âge de quarante-cinq ans, le 5 août 1862⁵³. Il est suivi du grand-père maternel de Danval, Gilbert Imbert, soixante-seize ans, décédé le 7 septembre 1862⁵⁴. Moins d'un mois après, c'est l'épouse du précédent qui meurt le 2 octobre 1862 : la grand-

51 Archives numérisées de l'Allier, 2E 108-32, vue 270/339.

52 Archives numérisées de l'Allier, 2E 108-31, vue 278/309. Le grand-père et le père de Danval signent le registre. Curiosités du côté Cornil : Gervais Cornil, père du marié, 64 ans, ancien maire de Creuzier-le-Neuf, « a déclaré ne pouvoir signer à cause d'un tremblement de la main » et Jacques Cornil, oncle du marié, 56 ans, propriétaire, « a déclaré ne pouvoir signer pour cause d'affaiblissement de sa vue. » (Cela ressemble à des prétextes qui cacheraient l'illettrisme à moins que ce soit une façon de révéler une opposition à ce mariage). L'oncle du marié, Pierre dit Félix, docteur en médecine, est né et mort à Cusset dont il a été maire. Dans le procès de Danval, interviendra un cousin célèbre de Claude Cornil, Victor Cornil (voir *infra*). Claude Cornil décède le 5 octobre 1880 et son épouse Gilberte Mordefroy-Danval, le 21 janvier 1923. L'oncle de Danval, Eugène Mordefroy-Danval, son épouse, sa fille et son gendre, ont été inhumés à Cusset, dans un caveau familial, actuellement à l'état d'abandon. Par une délibération du 14 mars 1923, le conseil d'administration des hospices de Cusset a accepté le legs de madame Veuve Cornil-Danval (par testament en date du 10 avril 1916) : sa maison revient aux Hospices de Cusset. En reconnaissance pour ce don, la mairie de Cusset, en 1932, a nommé « Cornil-Danval » une rue de la ville (informations communiquées par la mairie de Cusset – Véronique Boissadie).

53 Archives numérisées de l'Allier, 2E 108-32, vue 300/339.

54 Archives numérisées de l'Allier, 2E 108-32, vue 302/339.

mère maternelle de Danval, Louise Cécile Thial, soixante-dix ans⁵⁵. Cette dernière est suivie de sa fille, mère de Danval, Anne Imbert, quarante et un ans, qui décède le 5 novembre 1862⁵⁶. En quelques mois Danval a perdu ses parents et tous ses grands-parents sauf son grand-père paternel. Ces décès en chaîne ont inévitablement perturbé le jeune homme de dix-sept ans. Le tribunal de 1878 n’y fait qu’une très courte allusion. Aujourd’hui, un avocat de la défense commenterait certainement ces traumatismes. Il expliquerait peut-être les penchants ou les dérives d’un jeune homme déstabilisé par tous ces deuils. Il semble que M^e Weber, le défenseur de Danval, ne les a pas évoqués. Danval lui-même, par pudeur sans doute, n’y fait pas allusion.

Cependant, comme le prouvent diverses correspondances présentées lors du procès, les membres de la famille de Danval qui restaient vivants ont, suite à ces décès, continué à le soutenir et à lui prodiguer des conseils qu’il n’a sans doute guère suivis : son grand-père, Pierre, décédé le 23 avril 1884, à l’âge de quatre-vingt-dix-sept ans⁵⁷, son oncle Amable Louis Eugène, décédé le 5 juin 1889⁵⁸, et sa tante, épouse du précédent, Gilberte Mallet, en 1893.



Tombe des Danval et Cornil dans le cimetière de Gannat.
Photo prise en 2022 (M. S.) alors que la tombe est sur le point d’être détruite.

55 Archives numérisées de l’Allier, 2E 108-32, vue 303/339.

56 Archives numérisées de l’Allier, 2E 108-32, vue 304/339.

57 Archives numérisées de l’Allier, 2E 108-44, vue 39-40/289.

58 Archives numérisées de l’Allier, 2E 108-44, vue 73/289.

Le premier jour du procès (6 mai 1878) présente un jeune homme qui cumule tous les défauts et malheureusement, il ne reste aucun autre témoignage qui contrebalancerait ou infirmerait ces accusations univoques. Après une scolarité qui aurait été incomplète, il part à Paris, en 1864, pour entreprendre des études de pharmacie. À son oncle et tuteur, le docteur Eugène Mordefroy-Danval, qui avait aussi été étudiant à Paris, il demande deux cents francs par mois. Il a reçu un héritage de quarante mille francs ; il pourra en disposer à sa majorité. Différents intervenants du procès retiennent de lui l'image d'un « ambitieux », « peu travailleur », « dépensier », « présomptueux », « vantard », « pédant », « beau parleur », « faible d'esprit ». À ces défauts, s'ajoute celui de l'irrespect. Il ne veut pas entendre les conseils et les avertissements de son grand-père⁵⁹, de son tuteur et de sa tante. À court d'argent, il demande et redemande à sa famille de lui en procurer avant de le dépenser très vite. « Nous sommes indignés de ne connaître autre chose de toi que "J'ai besoin d'argent !" Ta collection de lettres (elle est nombreuse) n'a jamais eu d'autre refrain. » lui écrit son grand-père, le 4 août 1870. En résumé est dépeint un être plus ambitieux que capable.

Le jeune étudiant, rastignac bourbonnais

Danval est reçu pharmacien de deuxième classe en 1870, juste avant la guerre. Réformé pour faiblesse de constitution, il sert comme infirmier, employé aux ambulances, mais le rôle qu'il a joué reste obscur, il affirme, lors de son procès, avoir été chirurgien-major⁶⁰ ; il a probablement été plutôt chirurgien aide-major⁶¹.

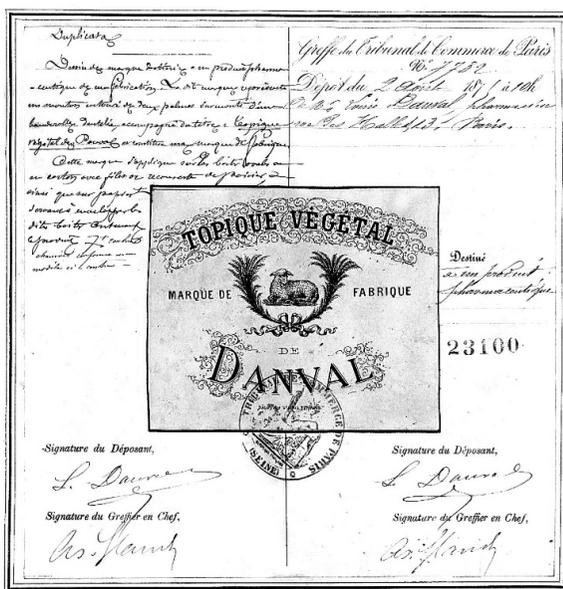
La guerre finie, sa famille l'engage à s'installer à Gannat ; cependant, il veut rester dans la capitale où il compte faire fortune. En 1871, il achète, pour vingt-huit mille francs, un fonds de pharmacie, situé rue d'Allemagne, mais il ne verse que quinze mille francs. Selon les témoins, il est paresseux, orgueilleux,

59 Lettre du grand-père du 8 février 1867 : « Sans le travail et l'économie, vous ne pouvez pas espérer le respect, et la société vous repousse. Déjà la société est prévenue contre toi ; il faut la faire mentir et lui prouver que, quand on a du cœur, qu'on est fort et jeune, on peut arriver à bonne fin. Tout ton avenir est là ; ta fortune est trop petite pour te suffire ; il te faut un état. Je suis persuadé que les observations que je te fais, tu les traiteras de verbiage d'un octogénaire ; cependant, mon cher ami, elles me sont dictées par mon ancienne expérience, elles sont dictées par l'intérêt que je te porte. »

60 « Le premier chirurgien d'un régiment. Le chirurgien-major d'un bâtiment est ordinairement désigné sous le titre pur et simple de major. » Dictionnaire *Le Littré*.

61 C'est ce qu'affirme Cécile Raynal dans son article « L'affaire Danval », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 99^{ème} année, n° 374, Paris 2012, pp. 243-251. Disponible sur le site *Persée*.

Après une année d'incertitudes et de recherches il s'associe, en mai 1875, avec M. Mouton pour fabriquer des substances médicales. Le 2 août 1875, quatre nouveaux produits pharmaceutiques (l'un d'eux étant présenté sous deux formes) sont déposés. Pour deux de ces produits, de chaque côté des étiquettes (vertes), un mouton dessiné – amusante évocation de l'associé du pharmacien – repose sur deux palmes croisées. Entre les deux images, le mot « Danval » est mis en valeur. Et au centre de l'étiquette, le même mot « Danval » apparaît en filigrane blanc et plus gros caractères sur toute la largeur de l'étiquette. Ces quatre produits⁶³ sont : l'élixir antigoutteux de Louis Danval, les dragées laxatives de Louis Danval, les dragées à la sanguinarine et le topique végétal de Danval⁶⁴. »

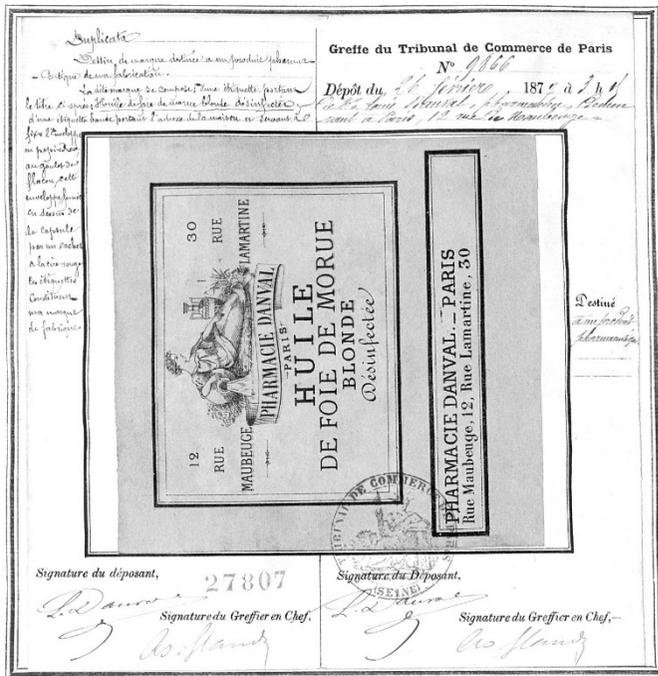


Marque de commerce et de fabrique déposée le 2 août 1875 par Louis Danval, pharmacien à Paris, destinée à un produit pharmaceutique dit « Topique végétal » (1MA572), Archives de l'Institut national de la propriété industrielle. L'étiquette de ce produit ne présente qu'un seul mouton.

63 Ces produits correspondent aux quatre marques de commerce et de fabrique identifiées dans le registre 1MA572, p. 68 à 70, Archives de l'Institut national de la propriété industrielle.

64 Le journaliste du *Petit Journal* (7 mai 1878) raconte : « Nous avons eu la curiosité d'acheter un spécimen du "topique végétal" pour lire le prospectus annexé d'ordinaire à ces sortes de préparations. Une brochure de huit pages entoure la boîte. L'écrit traite de la goutte et de sa guérison ; il renferme une ligne – une seule – digne d'être citée, mais quelle ligne ! » Et le journaliste, goguenard, cite la phrase : *Nocturna versate manu, versate diurna* : Versez la nuit, versez le jour d'une main (délicate).

Mais, l'association périlite, et, tout en conservant le «laboratoire pharmaceutique», Danval acquiert le fonds de la pharmacie 12, rue de Maubeuge, dans laquelle il ne s'installe pas tout de suite apparemment. Il a créé en effet six produits dont il espère la fortune. Sur les étiquettes apparaît non plus un mouton, mais une femme en position allongée qui s'appuie sur une cruche dont elle verse le contenu de sa main droite. Les six produits sont les gouttes dentalgines, le baume antirhumatismal de Pelletier, le sirop de raifort iodé à froid, l'huile de foie de morue blonde, le juglandum kina et l'élixir de pepsine pure.



Marque de commerce et de fabrique déposée le 26 février 1877 par Louis Danval, pharmacien à Paris, destinée à un produit pharmaceutique dit «Huile de foie de morue blonde» (IMA573), Archives de l'Institut national de la propriété industrielle.

Le journal, *Le Panthéon de l'industrie*, fait l'éloge de deux de ces produits que le procès ne mentionnera pas précisément :

«... Jusqu'à ces derniers temps, aucun remède n'était parvenu à guérir radicalement la migraine. [...] On savait pourtant que si on parvenait à trouver un remède assez efficace pour provoquer l'écoulement de la bile, cause première du mal, la douleur cesserait aussitôt ou du moins serait considérablement diminuée, et la migraine finirait par disparaître à la suite du traitement. [...] La sanguinaire ou sanguinarine remplit un rôle assez important en Amérique comme médicament. [...] La "sanguinarine Danval"

est un médicament qui se prend avec une merveilleuse facilité. [...] Pour prévenir les accès, il suffit d'absorber une dragée de sanguinarine chaque matin à jeun. Quelle que soit l'ancienneté de la migraine, elle disparaît complètement au bout d'environ deux mois de traitement par les dragées dont nous parlons. L'effet de cet excellent remède est non moins efficace dans les affections de l'estomac accompagnées de débilité générale. [...] On doit également à M. Danval un nouveau produit nommé "Juglandium kina phosphaté de Danval", composé de quinquina, d'extrait de noyer et de phosphate de chaux. [...] Excellent fébrifuge, tonique et antiseptique comme le quinquina, le nouveau produit de M. Danval a toute la puissance fortifiante, anti-scrofuleuse et anti-rachitique de l'extrait de noyer [...] La pharmacie Danval a eu l'heureuse idée d'abaisser ses tarifs de 15 à 25 %, en moyenne, au-dessous des prix ordinaires de la pharmacie. Nous nous empressons de donner ce renseignement à nos lecteurs, car ils peuvent trouver dans cet établissement des produits de premier choix, provenant des principales maisons de la France et de l'étranger, à des conditions fort avantageuses. La pharmacie Danval est la première qui ait fait connaître les remarquables produits dont nous venons de parler au public. Elle met aussi à la disposition de ses clients de très ingénieuses pharmacies portatives pour les usines, les châteaux, les maisons de campagne, etc., au prix de 25 à 150 francs, suivant la dimension. Enfin elle expédie, franc de port et d'emballage, à partir de 25 francs, dans toute la France⁶⁵. »

Certes, cet article s'apparente à une « réclame », mais d'autres journaux ont aussi vanté ces médicaments. Si ces produits n'étaient pas efficaces, ils montrent, en tout cas, que Danval n'était peut-être pas aussi oisif qu'on l'a dit au procès. Il est même surprenant que personne n'ait rappelé ou mis en valeur cette volonté et application de Danval pour développer une entreprise. Sans doute la commercialisation n'a-t-elle pas été une réussite, mais neuf mois seulement séparent l'article de presse ci-dessus et d'autres, semblables, de la date d'arrestation de Danval. Il semble bien que le pharmacien s'était stabilisé depuis peu dans son activité professionnelle quand sa vie a été bouleversée.

Cependant, le succès de son entreprise dépendait de l'obtention de nouvelles ressources financières. Il pensa certainement les trouver grâce à son mariage⁶⁶.

65 E. Torillier, *Le Panthéon de l'industrie, journal hebdomadaire illustré*, 14 janvier 1877, « Sanguinarine et Juglandium Kina phosphaté de Danval. Pharmacie Danval, 12, rue Maubeuge, 12 et rue Lamartine, 30 PARIS. »

66 Le 12 juin 1877, soit trois mois avant son décès, Mathilde Danval écrit à Gilberte (Mallet) Danval, la tante de Louis Danval : « Ma bonne tante, [...] Nos affaires prospèrent très bien, grâce à Louis. Nous faisons en moyenne quatre-vingts francs par jour. Mon mari a créé deux spécialités, car aujourd'hui il n'y a que cela qui rapporte

Ce fichier est un extrait du livre

Danval : Le forçat innocent

Michel Soulard & Louis Danval

Pour consulter l'ouvrage complet, rendez-vous sur :

http://www.editions-humanis.com/_979-10-219-0469-9.php